



PROCES-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL **SÉANCE DU 31 janvier 2023**

L'an deux mil vingt-trois, le 31 janvier le conseil municipal, dûment convoqué dans les délais légaux, s'est réuni dans la salle du conseil de la commune, sous la présidence de Monsieur le Maire, Philippe BRAULT.

Présents : Mesdames Sandrine BARRAUD, Catherine BEJARD, Marylène BOURDILA, Isabelle DAVAL, Sophie DRAPEAU, et Messieurs Philippe BRAULT, Michel MALLET, François FAIVRE, Laurent BEJARD, Nicolas ARQUE, Bruno ROQUET, Pascal CHARLES, Yohann MAGNAN et José THOBIE.

Représentés : Monsieur Richard BOWCOTT donne pouvoir à Monsieur Laurent BEJARD, Madame Monique MEGE donne pouvoir à Madame Catherine BEJARD et Madame Carole MAIRE donne pouvoir à Monsieur Pascal CHARLES.

Excusés : Madame Céline SOUILLE

ORDRE DU JOUR

- Approbation du dernier compte rendu du conseil municipal
- Information au conseil municipal sur les décisions prises par le maire sur la base de ses délégations

I – ENVIRONNEMENT

II – VOIRIE

III – BÂTIMENTS

IV – AFFAIRES GÉNÉRALES

V – FINANCES LOCALES

- Demande de subvention pour le projet « rénovation énergétique du complexe polyvalent »
- Demande de subvention pour le projet « gestion des eaux pluviales sur les secteurs de Maldaccord et des Jaudouines et création d'un cheminement piétons sécurisés rue des Jaudouines
- Demande de subvention pour le projet « accessibilité, mise en sécurité et aménagement rue des Harcouettes »

VI – ÉCOLE – PÉRISCOLAIRE

VII URBANISME

VIII – SOCIAL – CULTURE – POPULATION – COMMUNICATION

IX – COMMUNAUTÉS DE COMMUNES

X – QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire ouvre la séance à 19h30.
L'appel est fait et le quorum atteint.

Madame Sandrine BARRAUD est élue secrétaire de séance.

- **Approbation du dernier procès-verbal du Conseil Municipal**

Après intégration des modifications proposées en séance, le procès-verbal du conseil municipal du 12 janvier 2023 est adopté à l'unanimité.

- **Information au conseil municipal sur les décisions prises par le maire sur la base de ses délégations**

Aucune décision prise par le Maire depuis le dernier Conseil Municipal.

I – ENVIRONNEMENT

II – VOIRIE

III – BÂTIMENTS

- **Informations diverses**

- ✓ Local nature : Madame Sandrine BARRAUD informe le Conseil Municipal que l'installation du local en ossature bois par l'entreprise Avenir Bois a débuté cette semaine. Les travaux d'aménagement intérieur par les agents techniques seront programmés à la suite.
- ✓ Médiathèque : L'agence des Territoires 86 (AT86) viendra présenter l'avancée de ses travaux à la commission Bâtiments le mardi 7 février à 15h30 en Mairie.

IV – AFFAIRES GÉNÉRALES

- **Demande de subvention pour le projet « gestion des eaux pluviales sur les secteurs de Maldaccord et des Jaudouines et création d'un cheminement piétons sécurisés rue des Jaudouines : actualisation du plan de financement**

Délibération n°2023-01-31-03 :

Ce projet, déjà présenté en janvier 2022, consiste en l'aménagement du réseau des eaux pluviales sur ces 2 secteurs et la création et mise en sécurité d'un cheminement piétons rue des Jaudouines.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la nécessité d'actualiser le plan de financement de ce projet pour solliciter à nouveau les subventions 2023 de l'Etat, du Département et du Fond de concours de Communauté de Communes du Haut Poitou. Le devis de l'entreprise est inchangé, le montant des travaux s'élève à 350 000 € HT. Il est proposé à l'assemblée d'adopter le plan de financement suivant :

Recettes	Montant à solliciter
Etat (DETR 2023) 30 %	105 000 €
Etat (DSIL 2023) 15 %	52 500 €
Région	//
Europe	//
Département (ACTIV 3 2023) 14,43%	50 500 €

CCHP Fond de concours (2022 + 2023) 12,48%	43 690 €
Commune (part du maître d'ouvrage : reste à charge de 28,09%)	98 310 €
TOTAL HT	350 000 €

Le Conseil Municipal à l'unanimité autorise Monsieur le Maire à déposer :

- Une demande de subvention au titre de la DETR 2023 pour un montant de 105 000 € ;
- Une demande de subvention au titre de la DSIL 2023 pour un montant de 52 500 € ;
- Une demande de subvention au titre de ACTIV'3 2023 pour un montant de 50 500 € ;
- Une demande de fond de concours à la Communauté de Communes du Haut Poitou pour un montant de 43 690.00 €

- **Demande de subvention pour le projet « accessibilité, mise en sécurité et aménagement chemin des Harcouettes » : actualisation du plan de financement**

Délibération n°2023-01-31-04 :

Ce projet, déjà présenté en janvier 2022, consiste en la réalisation de travaux d'aménagement et de mise en sécurité de la voirie communale d'accès au lotissement « rue du Champ de la Celle » depuis la RD30a.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la nécessité d'actualiser le plan de financement de ce projet pour solliciter à nouveau les subventions de l'Etat dans le cadre de la DETR et de la DSIL 2023. Le devis de l'entreprise Abscisse a été revu, le montant des travaux s'élève à 100 250 € HT. Il est proposé à l'assemblée d'adopter le plan de financement suivant :

Recettes	Montant à solliciter
Etat (DETR 2023) 30 %	30 075 €
Etat (DSIL 2023) 15 %	15 037 €
Région	//
Europe	//
Département Amende de police (abri bus) 0,50 %	500 €
Commune (part du maître d'ouvrage : reste à charge de 54,50%)	54 638 €
TOTAL HT	100 250 €

Le Conseil Municipal à l'unanimité autorise Monsieur le Maire à déposer :

- Une demande de subvention au titre de la DETR 2023 pour un montant de 30 075 €
- Une demande de subvention au titre de la DSIL 2023 pour un montant de 15 037 €

- **Demandes de subventions pour le projet « rénovation énergétique du complexe polyvalent »**

Délibération n°2023-01-31-05 :

L'enjeu principal de ce projet est la rénovation énergétique du bâtiment.

La réhabilitation du complexe sera soumise à un scénario ambitieux de rénovation énergétique permettant de réduire de 30 % en énergie finale + gain de 100 kWhEP/(m².an) et maximum 120 kWhEP/(m².an) (selon l'audit énergétique réalisé). Dans ce cadre, il est prévu de remplacer certaines menuiseries extérieures, de revoir l'isolation du bâtiment par l'extérieur, de passer en technologie LED l'ensemble de l'éclairage, de remplacer les quelques radiateurs électriques par des radiateurs à inertie et de mettre en œuvre une régulation plus performante pour les ventilo-convecteurs. Enfin,

un critère de provenance géographique des matériaux sera également à prendre en compte, en favorisant les fournisseurs locaux.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de présenter une demande de subvention pour ce projet dont le coût prévisionnel est estimé à 408 362 € HT, aux services de l'état dans le cadre de la DETR et de la DSIL 2023, selon le plan de financement ci-dessous :

Recettes	Montant à solliciter
Etat (DETR 2023) 30 %	122 509 €
Etat (DSIL 2023) 15 %	61 254 €
Région	//
Europe	//
Département	//
Syndicat Energie Vienne 25%	102 090 €
Commune (part du maître d'ouvrage : reste à charge de 30%)	122 509 €
TOTAL HT	408 362 €

Le Conseil Municipal à l'unanimité autorise Monsieur le Maire à déposer :

- Une demande de subvention au titre de la DETR 2023 pour un montant de 122 509 €
- Une demande de subvention au titre de la DSIL 2023 pour un montant de 61 254 €
- Une demande de subvention au Syndicat Energie Vienne pour un montant de 102 090 €

V – FINANCES LOCALES

VI – ÉCOLE – PÉRISCOLAIRE

VII – URBANISME

VIII – SOCIAL – CULTURE – POPULATION – COMMUNICATION

• Dates des prochaines manifestations

- ✓ Loto de l'APE le samedi 25 février à la salle des fêtes
- ✓ Concert « Voix d'Hildegard » le samedi 25 février à 20h30 à l'église

IX – COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

X – QUESTIONS DIVERSES

• Prochaines dates de conseil municipal

- ✓ Le lundi 27 février 2023 à 19h00 : vote du budget
- ✓ Le mardi 28 mars 2023 à 19h30

Fin de séance à 20h08

La secrétaire de séance,

Sandrine BARRAUD



Le Maire,

Philippe BRAULT

